

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

L'an DEUX MIL VINGT-DEUX, le VINGT-QUATRE MARS à VINGT heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombres de membres en exercice : **19**

Nombre de membres présents : **14**

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Philippe ROUXEL, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Olivier JAVAUDIN, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Philippe BRENELIERE, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Michel BROCHARD, M. Jean-Luc PRENEAU, Mme Céline MARTIN AGISSON,

EXCUSES : Mme Anne MAILLOUX ayant donné procuration à Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel FROMONT ayant donné procuration à Mme Céline MARTIN AGISSON, Mme Laurence NIEDERGANG,

ABSENTS : Mme Ghislaine LE BIAVANT, Mme Marion CORDIER

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

Convocation du 18 mars 2022

Ordre du jour :

1. Compte de gestion 2021 - budget commune
2. Compte de gestion 2021 - budget pôle de tourisme et de loisirs
3. Compte administratif 2021 - budget communal
4. Compte administratif 2021 - budget pôle de tourisme et de loisirs
5. Votes des taux d'imposition 2022
6. Budget primitif 2022 – commune
7. Budget annexe Pôle de tourisme et de loisirs 2022
8. Subventions CCAS, associations communales et hors communes
9. Aménagement carrefour rue de la Mairie placette commerciale - marché de travaux -
10. Etude urbaine - marché
11. Tarifs - corde de bois – droit de place
12. Questions diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2022 à l'unanimité

1 - COMPTE DE GESTION 2021 –BUDGET COMMUNAL

Monsieur ROUXEL, adjoint aux finances rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité**

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2- COMPTE DE GESTION 2021 –BUDGET POLE DE TOURISME ET DE LOISIRS

Monsieur ROUXEL, adjoint aux finances rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité**

APPROUVE ce compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 –BUDGET COMMUNAL

Après s'être fait représenter le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Vu l'avis de la commission des finances du jeudi 10 mars 2022.

Considérant la régularité des opérations,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021** qui s'arrête comme suit :

Dépenses de fonctionnement	1 104 611.06
Recettes de fonctionnement	1 265 432.31
Excédent de fonctionnement reporté de N -1 (2020)	250 000.00
Résultat de clôture -excédent	160 821.25
Résultat cumulé	410 821.25
Dépenses d'investissement	251 417.39
Recettes d'investissement	373 981.77
Excédent d'investissement reporté de N - 1 (2019)	117 298.21
Résultat de clôture -excédent	239 862.59

- **DECIDE** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 410 821.25 € soit repris au budget 2022 ainsi qu'il suit :
- **190 821.25 €** à la section d'investissement (1068)
- **220 000 €** à la section de fonctionnement R002

4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET POLE DE TOURISME

Après s'être fait représenter le budget de l'exercice 2021, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Vu l'avis de la commission des finances du jeudi 10 mars 2022.
Considérant la régularité des opérations,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021** qui s'arrête comme suit :

Dépenses de fonctionnement	213 861.04
Recettes de fonctionnement	329 355.21
Excédent de fonctionnement reporté (2020)	25 000.00
Résultat de clôture -excédent	115 494.17
Résultat cumulé	140 494.17
Dépenses d'investissement	109 967.03
Recettes d'investissement	95 170.19
Déficit d'investissement reporté de N – 1 (2020)	208 934.67
Résultat cumulé- déficit	223 731.51

- **DECIDE** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 140 494.17 € sera repris au budget 2022 ainsi qu'il suit :
- **115 494.17 €** à la section d'investissement (1068)
- **25 000 €** à la section de fonctionnement R002

5 -TAUX D'IMPOSITION 2022

Vu l'avis de la commission des finances du jeudi 10 mars 2022 il est proposé de conserver les taux identiques à ceux de 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

- **DECIDE** de conserver les taux ci-dessous pour l'année 2022 :
 - Taxe foncière (bâti)

Taux communal	Ancien Taux du département des côtes d'Armor
17.62 %	19.53 %

Soit taux total de **37.15 %**

- Taxe foncière (non bâti) **76.20 %**

6 - BUDGET PRIMITIF 2022 - COMMUNE

Vu l'avis de la commission des finances du mardi 15 mars 2022 il est proposé le budget suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2022
CHAPITRE 011 - Charges de gestion générale	434 050
CHAPITRE 012 - Charges de personnel	687 000
CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues	25 000,00
CHAPITRE 023 - Virement à la section d'investissement	47 185
CHAPITRE 042 - Dotation aux amortissements	33 822
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	77 053
CHAPITRE 66 - Charges financières	41 200
CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles	12 804.60
CHAPITRE 014 - Atténuations de produits	1 600

TOTAL : 1 359 714.60

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2022
002 - Excédents antérieures reportés	220 000
CHAPITRE 013 - Atténuation de charges	500
CHAPITRE 042 - opération d'ordre de transfert entre section	636
CHAPITRE 70 - Produits des services et ventes	115 150
CHAPITRE 73 - Impôts et taxes	605 909
CHAPITRE 74 - Dotations, subventions et participations	398 715
CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	18 000
CHAPITRE 76 - Produits financiers	4.60
CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels	800,00

TOTAL : 1 359 714.60

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	RAR 2021	BP 2022
CHAPITRE 020 - Dépenses imprévues		11 000
CHAPITRE 040 - Opération d'ordre de transfert entre section		636
CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales		12 200
CHAPITRE 16 - Emprunts		66 000
CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles	10 257.58	134 763.24
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	5 554.80	80 600
CHAPITRE 23 - Immobilisation en cours	36 926.34	265 600
CHAPITRE 27 – Autres immobilisations financières		500

TOTAL : 52 738.72 571 299.24

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RAR 2021	BP 2022
----------	---------

001 - Excédents d'investissement reportés	239 862.59
CHAPITRE 021 - Virement de la section de fonctionnement	47 185
CHAPITRE 024 - produits des cessions	500
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre entre section - amortissement	33 822
CHAPITRE 041 : Opérations patrimoniales	12 200
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	229 821.25
CHAPITRE 13 - Subvention d'investissement	60 647.12
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	0 0
TOTAL :	624 037.96

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le budget 2022 présenté ci-dessus lequel s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement 1 359 714.60 €
- Section d'investissement 624 037.96 €

7 - BUDGET PRIMITIF 2022-POLE DE TOURISME

Vu l'avis de la commission des finances du mardi 15 mars 2022 il est proposé le budget suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2022
CHAPITRE 011 - Charges de gestion générale	123 815
CHAPITRE 012 - Charges de personnel	49 000
CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues	1 500
CHAPITRE 023 - Virement à la section d'investissement	43 075.81
CHAPITRE 042 - Dotation aux amortissements	48 766.19
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	1 000
CHAPITRE 66 - Charges financières	14 100
CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles	1 500
CHAPITRE 68 - Provision	500
TOTAL :	283 257

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2022
002 - Excédents antérieures reportés	25 000
CHAPITRE 042 - opération d'ordre de transfert entre section	15 057
CHAPITRE 70 - Produits des services et ventes	193 200
CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	50 000
CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels	0
TOTAL :	283 257,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	RAR 2021	BP 2022
CHAPITRE 001- Déficit antérieur reporté		223 731.51
CHAPITRE 040 - Opération d'ordre de transfert entre section		15 057
CHAPITRE 16 - Emprunts		22 000
CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles		7 000
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	10 660	52 000,00
CHAPITRE 23 - Immobilisation en cours		20 000
TOTAL :	10 660	339 788.51

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	RAR 2021	BP 2022
CHAPITRE 021 - Virement de la section de fonctionnement		43 075.81
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre entre section - amortissement		48 766.19
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves		115 494.17
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées		143 112.34
TOTAL :	0,00	350 448.51

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ADOpte** le budget 2022 présenté ci-dessus lequel s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement 283 257 €
- Section d'investissement 350 448.51 €

8-SUBVENTIONS CCAS, ASSOCIATIONS COMMUNALES ET HORS COMMUNE

Suite à la réunion du 17 mars 2022 de la commission des affaires sociales, il est proposé l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2022 :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – ASSOCIATIONS COMMUNALES

Associations communales	Proposition 2022
Football Club Samsonnais	250 €
DBS Basket	6 000,00 €
Sabotées samsonnaises	250,00 €
Badminton samsonnais	250,00 €
Club de l'Amitié	335 €
La Samsonnaise (chasse)	130 €
Anciens Combattants	130 €
Association Parents d'Elèves (action culturelle)	250,00 €
ECKLA (Kayak)	250,00 €
Terre de partage	250,00 €
St Samson Festivités	250,00 €
Festirance	500,00 €

8845,00 €

CCAS

2 500,00 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ASSOCIATIONS HORS
COMMUNE

Associations hors commune	Proposition 2022
DIN HANDISPORT	20,00 €
CHAMBRE DES METIERS PLOUFRAGAN (par apprenti :45€)	135 €
Association 4 Vaulx	45 €
SECOURS POPULAIRE DINAN	150,00 €
SECOURS CATHOLIQUE DINAN	150,00 €
ALCOOL ASSISTANCE CROIX D OR DINAN	20,00 €
STEREDENN FJT DINAN	20,00 €
SECOURISME DINAN	20,00 €
S.N.S.M. sauvetage en mer	20,00 €
COMITE DEFENSE LIGNE SNCF DINAN DOL	20,00 €
ADAPEI (enfants et adultes handicapés)	20,00 €
DONNEURS DE SANG BENEVOLES DINAN	20,00 €
France ADOT don d'organes	20,00 €
UNAFAM (handicap psychique – schizophrène.....)	20,00 €
A.P.F. (paralysés France) délégation des cotes d'Armor	20,00 €
KIWANIS	100 €
PREVENTION ROUTIERE	20,00 €
ASS. FRANCAISE MYOPATHIE	20,00 €
Vacances et Familles	250,00 €
France ALZHEIMER 22	20,00 €
CROIX ROUGE -EPICERIE SOCIALE DINAN	150,00 €
Steredenn Espace Femmes Dinan	350 €
Banque alimentaire Dinan	150,00 €
Virade de l'espoir	20,00 €
Restos du cœur Dinan	150,00 €
Les jardins associatifs	500,00 €
Visite des malades dans les établissements hospitaliers	20,00 €
	2450 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - RASED

	Proposition 2022
RASED – commune de DINAN	180,00 €
RASED – commune de Pleslin Trigavou	30,00 €
	210 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le versement de ces subventions.

Mme Stéphanie BOTREL M. Jean-Yves BEAULIEU, M. Loïc LORRE ne prenant pas part au vote.

9-AMENAGEMENT SOMMAIRE DU CARREFOUR DE LA RUE DE LA MAIRIE ET DE LA PLACETTE COMMERCIALE- MARCHE DE TRAVAUX

Suite au lancement de la consultation pour les travaux d'aménagement du carrefour de la rue de la Mairie, rue du Domaine et la placette commerciale, la Commission MAPA s'est réunie le mercredi 16 mars 2022. Trois offres ont été reçues et étudiées.

Suite à l'analyse des offres, les résultats sont les suivants :

ENTREPRISE	NOTE FINANCIERE 60%	NOTE TECHNIQUE 40 %	NOTE FINALE	CLASSEMENT
EVEN	11.74	8	19.74	2
POTIN	12	8	20	1
COLAS	11.68	8	19.68	3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **RETIENT** la proposition de la société POTIN de Baguer-Pican.

Pour un montant de 67 976.50 € ht SOIT 81 571.80 € ttc.

- **AUTORISE** le maire à signer le marché et tous documents s'y rapportant

10- ETUDE DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG - MARCHE D'ETUDE

Suite au lancement de la consultation d'une étude de revitalisation du centre bourg, la Commission MAPA s'est réunie le lundi 14 mars 2022. Quatre offres ont été reçues et étudiées.

Suite à l'analyse des offres, les résultats sont les suivants :

ENTREPRISE	NOTE FINANCIERE 40%	NOTE TECHNIQUE 60 %	NOTE FINALE	CLASSEMENT
UNIVERS	31	60	91	1
ALTEREO	35	49	84	2
ADEPE	40	30	70	4
VILLE OUVERTE	21	55	76	3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **RETIENT** la proposition du groupement UNIVERS de Rennes.

Pour un montant de 51 262.50 € ht SOIT 61 515 € ttc.

- **AUTORISE** le maire à signer le marché et tous documents s'y rapportant

11-TARIFS –CORDE DE BOIS, DROIT DE PLACE

Il est proposé les tarifs suivants applicables à compter du 1er avril 2022 :

Corde de bois (bois mélangé livré en 1 m dont la répartition sera faite entre les différents demandeurs pour essayer de servir le plus grand nombre de foyers samsonnais)	160 € ttc
Droit de place sur le parking du Chatelier à la Hisse	Mai, juin, Septembre : 150 € ttc par mois Juillet et août : 300 € ttc par mois
Droit de place sur le reste de la Commune	65 € ttc à l'année

Pour l'occupation temporaire du domaine public sur le parking du Chatelier une convention sera signée précisant les conditions d'occupation et les tarifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus à compter du 1er avril 2022

- **La séance est levée à 22 h 10**